



CONVOCAATION

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE SE REUNIRA EN SEANCE PUBLIQUE MARDI 21 MAI 2019 A 20H00 SALLE POLYVALENTE – BARON

Adoption du compte rendu de la réunion du Conseil Communautaire en date du 9 avril 2019
Compte rendu des décisions prises par Mme la Présidente en vertu de sa délégation de compétences

En préambule au Conseil communautaire du 21 mai, Présentation des activités du Bocal Local par Mme Stéphanie DARTIGUE : le **Glanage** (récupération des surproductions de fruits et légumes routés vers des associations alimentaires locales), le **Potaginage®** (conceptualisation, mise en place et animation de jardins potagers éducatifs et accessibles), la future **Conserverie anti-gaspi** (transformation des fruits et légumes en conserves goûteuses et solidaires) ou le tout nouvel accompagnement à destination des collectivités, **T.R.A.C.E.** (Tremplin vers une Régie Agricole Communale Évolutive).

DELIBERATIONS

- Signalétique – modalités financières (délibération 23.05.19)
- Aide financière à la commune de Baron pour son salon du développement durable -16 juin 2019 (délibération 24.05.19)
- Emprunt – acquisition du foncier destiné au lycée (délibération 25.05.19)
 - Demande de subvention fonds publics et territoires- Acquisition d'une structure de jeux extérieurs petite enfance (délibération 26.05.19)
- Demande de subvention à la mission interministérielle de lutte contre les drogues et conduites addictives (MILDECA) Gironde- Défi « 10 jours pour voir autrement » (délibération 27.05.19)
- Demande de subvention au fonds de modernisation des EAJE (établissement d'accueil des jeunes enfants) (délibération 28.05.19)
- Engagement de la CdC du Créonnais dans la démarche de signature d'une Convention Territoriale Globale avec la CAF (délibération 29.05.19)
- Périmètres délimités des abords- PDA (délibération 30.05.19)
- Arrêt du projet et bilan de la concertation du plan local d'urbanisme intercommunal (P.L.U.I) (délibération 31.05.19)

QUESTIONS DIVERSES

- Intervention des Vice- Présidents sur leurs domaines de compétences respectifs en fonction des dossiers.

*Affiché au siège de la CCC et dans
chacune des mairies*